

## **Une voie à sens réversible est elle envisageable**

Une artère typique à quatre voies exigeant une grande emprise, une mesure possible consisterait à réduire les coûts d'acquisition des terrains et de construction, tout en augmentant la capacité grâce à une voie à sens réversible.

**Qu'entend-on par voie à sens réversible?** Une voie à sens réversible est une voie de circulation réservée à un sens de circulation opposé pendant un certain temps, afin de profiter de la capacité sous-utilisée dans la direction contraire à celle de l'heure de pointe.

L'instauration d'une voie à sens réversible dans le corridor dépend de nombreux facteurs.

**La demande de manœuvres de virage :** Le nombre d'allées existantes, la présence d'intersections mineures et la demande actuelle de manœuvres de virage sont significatifs et devraient continuer à croître. L'instauration d'une voie à sens réversible risquerait de restreindre les accès et d'avoir des effets négatifs sur l'aménagement et/ou la densification futur le long du corridor.

**Réglementation de la circulation :** Les volumes de circulation projetés obligerait à ajouter une réglementation de la circulation à l'intersection entre le chemin Carp et le chemin Rothbourne. Un tel ajout dans un corridor, sous forme de feux de circulation ou de rond-point, pose de grands défis d'aménagement et accroît la charge de travail du chauffeur.

**Impact visuel :** Il faudrait installer des panneaux de signalisation suspendus tous les 200 m approximativement ainsi que d'autres feux de circulation, ce que les résidents et commerçants locaux trouveraient inacceptable sur le plan visuel, pour ce corridor.

En fonction de ces observations, la voie à sens réversible a été écartée de la liste de solutions de rechange pour le chemin Carp.

